



Statu legal d'un adopté né reconnue par sa mere biologique

Par **david**, le **25/01/2010** à **16:59**

Bonjour,

Voici mon probleme,Je suit né en france d'une mere hollandaise,qui ma declaré a la mairie et ma donné son nom de famille . Et pour des raison inconnu a préféré me donner en adoption a l'associaton (LA CAUSE),donc abandonnée de mon statut.et adoptée par la suite. N'etant donc pas né sous X je ne sait pas comment me considerer au point de vue legal.Dans ma quette au pret de LA CAUSE qui et en possecion de mon dossier d'adoption ,il mon confirmé le nom et prenom de ma mere biologique sans vouloir me donner son lieu et date de naissance,en ont il le doit?

Merci de bien vouloir me repondre pour eclairer le chemin a suivre

Par **member101**, le **27/01/2010** à **02:13**

Bonjour,

Je vous conseille de consulter le Conseil national d'accès aux origines personnelles (CNAOP)
<http://www.cnaop.gouv.fr/>

Si votre mère est hollandaise et vous auriez qq détails, mais n'arrive pas à la trouver, je vous conseille de contacter un programme néerlandaise très active en trouvant des personnes disparues : <http://www.trosvermist.nl/>

Bon courage.

NB Le formulaire à remplir est seulement en hollandaise. Si vous n'arriveriez pas à le remplir, vous pouvez me contacter.